



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 68660

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les tests salivaires de détection de l'usage de drogues pratiqués sur les automobilistes. En effet, la presse s'est faite l'écho de chiffres émanant de la gendarmerie évoquant 12 % à 15 % de faux positifs. Si ces personnes sont innocentées au bout de quelques jours à la suite de la prise de sang destinée à confirmer le test salivaire, il n'en reste pas moins que ces personnes innocentées se sont vues injustement retirer leur permis, leur véhicule ou sanctionner dans l'attente de la confirmation du test. Le taux d'erreur étant très élevé et le traumatisme certain pour les personnes accusées à tort, il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour, tout en continuant à pénaliser la conduite sous l'emprise de stupéfiants, réduire rapidement et significativement ces erreurs.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68660

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 238

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)